



Aurignac, le 30 novembre 2005

Monsieur le Président
De la Communauté de communes
du Canton d'Aurignac

A

Monsieur *Michel CABE*

Monsieur,

Je vous informe que la réunion du bureau de la CCCA aura lieu le **lundi 12 décembre à 17 h 00** dans les locaux de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Appel d'Offres 2^{ème} phase des travaux de la piscine,
- MARPA
- Questions diverses.

Je vous informe également que le Conseil Communautaire se réunira le **jeudi 15 décembre, à 20 h 30**, dans ces mêmes locaux.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

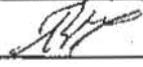
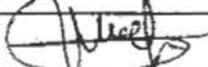
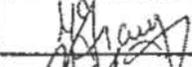
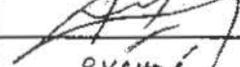
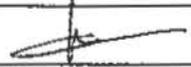
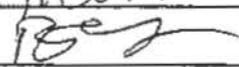
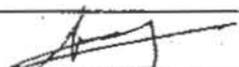


Jean-Luc GUILHOT
Jean-Luc GUILHOT.

Communauté de Communes du Canton d'AURIGNAC

Conseil Communautaire du 15 DEC. 2005

Liste d'Emargement

Communes	Délégué titulaire	Délégué Suppléant	Emargement
ALAN	M. GUILHOT Jean-Luc		
	M. ST-BLANCAT Georges		
	M. DELGADO Progresso		
	Mme DARNAUD Josette		
AULON	M. LABATUT Gérard		excusé
	M. GAILLEMIN Christian		.
	Mme REY Marie-Pierre		Excusé
	M. FITTE Michel		
AURIGNAC	M. BRUNET Claude		excusé
	Mme GRANJON Jacqueline		
	M. SOULA Claude	B GABAS	
	M. FOUGERON Claude		
	M. MAILHO Philippe		excusé
	M. CISTAC Michel		
	M. DELMOTTE Guy		
	M. JUFFRAULT Pierre		Juffrault
	Mme BOULP Régine		
	Mme VITAL Nicole		mutat
BACHAS	M. BERGES Michel		
	M. VIGNEAUX Thierry		
BENQUE	M. LASSERRE Jean-Claude		
	M. BARTHE Jean-Claude		
BOUSSAN	M. BOUBE Patrick		
	Mme LABAT Marie-Josée		
BOUZIN	M. BONNEMAISON Serge		Bonne maison
	Mme BELLAN Anne-Marie		

Communes	Délegué titulaire	Délegué suppléant	Emargement
CASAGNABERE TOURNAS	M. ZAMUNER André		<i>[Signature]</i>
	Mme FAURE Francette		<i>[Signature]</i>
	M. ESTINES Michel		<i>[Signature]</i>
	M. MARTIN Jean-François		
CAZENEUVE MONTAUT	M. CABE Michel	<i>[Signature]</i>	
	M. BLANC Robert		<i>[Signature]</i>
EOUX	Mme REY Monique		
	M. BARTHE Didier		<i>[Signature]</i>
ESPARRON	M. MASSARIN André		<i>[Signature]</i>
	M. LAJOUS Jean-Claude		<i>[Signature]</i>
LATOUE	M. FERAUT Jacques		<i>[Signature]</i>
	Mme MISTROT Danielle		<i>[Signature]</i>
	M. SAUX Christian		
	M. TRESCAZES Jean-Louis		
MONTOLIEU	M. SENGES Félix		<i>[Signature]</i>
	M. PLEGAT Jean-Louis		<i>[Signature]</i>
PEYRISSAS	M. DUCOS Guy		
	M. BERGES serge		
PEYROUZET	M. SIGU Michel		<i>[Signature]</i>
	LAGRANGE Philippe		
SAINT-ANDRE	M. de GALARD Jean	<i>[Signature]</i>	
	M. RANCON Raymond		<i>[Signature]</i>
SAINT-ELIX- SEGLAN	M. SUSPENE Henri	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
	Mme ADER Danièle		<i>[Signature]</i>
SAMOILLAN	M. PABON Jean-Michel		
	Mme BARO Christine		<i>[Signature]</i>
TERREBASSE	M. DUCOS Charles		
	M. MARREQUESTE André		<i>[Signature]</i>

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2005</p>

Présents :	voir liste d'émargement ci-jointe.
Excusés représentés :	Monsieur SOULA représenté par Monsieur GABAS. Monsieur de GALARD représenté par Madame RAULET.
Excusés :	Messieurs LABATUT, BRUNET et MAILHO, Mesdames REY Marie-Pierre et BARO.
Absents :	Messieurs DELGADO, GAILLEMIN, DELMOTTE, VIGNEAUX, BARTHE Jean-Claude, MARTIN, SAUX, TRECAZES, DUCOS Guy, BERGES Serge, LAGRANGE, PABON et DUCOS Charles. Mesdames BOULP, BELLAN, REY Monique.
Nombre de délégués :	54
Présents :	31
Excusés représentés :	2
Excusés :	5
Absents :	16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 20 h 45.
Madame MISTROT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale. Il fait part des remarques transmises par Monsieur SOULA (excusé et représenté) qui n'a pas retrouvé ses propos dans le compte rendu de l'Assemblée du 23 novembre : cela tenait au fait que Monsieur SOULA se référait en fait au compte rendu de l'Assemblée du 04 octobre et non à celui du 23 novembre, dans lequel ses propos étaient bien retranscrits. Ceci expliqué, le procès-verbal de l'Assemblée du 23 novembre est adopté à l'unanimité.

1) Monsieur le Président ouvre le débat par l'appel d'offres de la seconde phase des travaux de **la piscine**. Il annonce que le maître d'œuvre, la société Hydrotherm, est en train de négocier avec les entreprises qui ont fait acte de candidature. Les propositions seront revues selon le cahier des charges et les chiffres connus lors de la prochaine Assemblée Générale.

2) Concernant **la MARPA**, Monsieur le Président fait part à l'Assemblée des courriers du Docteur SAMOUILAN qu'il considère comme diffamatoires à son égard, ce qui le conduit à déposer une plainte pour diffamation.

Messieurs LAJOUS et ESTINES précisent, quant à eux, que le courrier du Docteur SAMOUILAN a permis d'éclairer les délégués communautaires.

Monsieur FERAUT intervient et exprime qu'il s'agit avant tout d'un conflit de personnes, Jean-Luc GUILHOT voulant logiquement exercer ses fonctions de Président de façon pleine et entière.

Il ajoute que chaque fois qu'il a été question d'augmenter les loyers de la MARPA, le Docteur SAMOUILAN s'y est systématiquement opposé.

Il précise que le Président actuel n'est en place que depuis 10 mois et qu'il a établi un budget en fonction des résultats des années précédentes et que le Conseil d'Administration, sur sa proposition, a augmenté les loyers pour pallier à la fin des emplois aidés.

Il s'interroge également sur les moyens de financer l'achat du matériel qui est à renouveler.

Madame GRANJON confirme que les budgets ont toujours été validés par le Conseil d'Administration et qu'ils tenaient compte des aides de l'Etat, aides qui, malheureusement, n'auront bientôt plus court.

Monsieur FOUGERON pense que l'on doit prendre le temps de la réflexion et ne pas se couper de l'ensemble du personnel médical qui intervient dans la structure.

Madame LABAT dit qu'il faut préciser qui a créé la MARPA et dans quel but.

Monsieur FITTE s'interroge sur le fait que l'on n'ait pas songé à augmenter les loyers plus tôt.

Monsieur FERAUT lui répond qu'au départ, un fond de roulement permettait de compenser les augmentations de loyers mais qu'aujourd'hui ce dernier est pratiquement épuisé et qu'il faut faire face.

Monsieur BOUBE intervient et pense que les conditions ne sont pas réunies à ce jour pour prendre une décision, compte tenu des divergences d'opinions sur le sujet. Il rappelle qu'un audit a été demandé et n'est pas hostile, a priori, à cette proposition.

Au-delà des prises de position de chacun, il estime qu'un débat relatif à la question du social sur le canton devra nécessairement avoir lieu dans les mois à venir afin de véritablement repenser le sujet.

Par ailleurs, il considère qu'au travers des courriers du Docteur SAMOUILAN et des allusions faites à la gestion de la Communauté de Communes, c'est l'ensemble du Conseil Communautaire qui est visé et attaqué. Il ajoute qu'en l'occurrence, lui-même et l'ensemble des délégués doivent être solidaires du Président.

Monsieur GABAS prend la parole et pense également que la question du social sur le canton dépasse de loin les 21 résidents de la MARPA. Il considère toutefois qu'un audit serait une forme d'ingérence dans la gestion de l'établissement. De toute façon, la MARPA va se trouver à court terme dans une situation économique difficile car elle est en train de perdre sa trésorerie et qu'avant d'être en faillite, il semble logique qu'elle se tourne vers la Communauté de Communes : si la MARPA veut continuer d'exister en tant que telle, il faudra bien que l'Assemblée Générale statue, soit sur le vote annuel d'une subvention, soit sur la mise en place d'une gestion directe. Dans tous les cas, il va s'agir de faire appel à l'argent du contribuable.

Il ajoute qu'il en sera de même pour le service de portage des repas à domicile.

Monsieur FITTE répond que seules deux solutions sont envisageables : soit l'on vote une subvention pour pallier au déficit de fonctionnement, soit la MARPA augmente ses tarifs en

conséquence, car il faut aller chercher l'argent là où il se trouve. En ce qui concerne le matériel toutefois, la question de l'investissement ne se pose pas chaque année.

Monsieur le Président s'interroge sur les réponses à apporter à ceux qui n'auront pas suffisamment d'argent en cas d'augmentation importante des loyers.

Il ajoute qu'aujourd'hui, seul un résident peut prétendre à l'aide sociale individuelle, compte tenu de ses 5 ans de présence à la MARPA.

Monsieur GABAS pense que l'adoption du vote annuel d'une subvention va nécessairement créer une charge pour la Communauté de Communes et que l'augmentation des loyers risque d'engendrer le même problème qu'a rencontré une maison de retraite saint-gaudinoise qui, suite à une forte augmentation des loyers, a vu nombre de résidents quitter l'établissement faute de pouvoir payer.

Il ajoute qu'il serait également opportun de s'intéresser au personnel qui, excepté les encadrants, n'a eu aucune évolution de carrière depuis son embauche.

Monsieur FITTE fait remarquer que, si les familles retirent les résidents, c'est pour ne pas avoir à payer davantage.

Monsieur BOUBE pense qu'il s'agit d'un choix politique pour la collectivité.

Monsieur FERAUT s'insurge face au climat délétère qu'ont provoqué ces courriers ainsi que la réaction de certains élus. Il constate un vent de suspicion vis-à-vis du Président mais aussi, à travers ce dernier, vis-à-vis de lui-même et de l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes. Il considère que cela n'est pas faire preuve de solidarité communautaire, bien au contraire.

Monsieur le Président précise que le débat de ce soir avait pour principal objectif la question de la piscine et que la réflexion sur la MARPA devra se poursuivre lors des Assemblées suivantes.

Monsieur FERAUT conclue en disant que l'on ergote sur les problèmes de gestion de la MARPA mais que l'on se pose beaucoup moins de questions quant à « l'inflation » de certaines subventions octroyées par la Communauté de Communes...

3) Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2005 de la gestion de la piscine par **l'Office du Tourisme du Canton d'Aurignac**. Cet exercice fait apparaître un déficit de 44 739,74 € et l'Office du Tourisme sollicite une subvention complémentaire de 15 000 €

La décision est adoptée à l'unanimité.

4) Monsieur le Président rappelle qu'a été évoquée à deux reprises la demande d'aide de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Béat pour la reprise de la station du Mourtis en échange d'un tarif préférentiel pour l'ensemble des élèves du canton.

Le montant de cette aide pourrait être de 2 € par habitant et pourrait être prélevé sur la dotation forfaitaire attribuée chaque année aux frais pédagogiques des écoles.

Compte tenu que cette aide ne constitue pas une dépense supplémentaire pour le contribuable, le Conseil Communautaire décide d'accorder cette subvention de 2 € par habitant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.